

# Des votes papier mais... comptés électroniquement

## WALLONIE Le SPF Intérieur recherche encore un fournisseur

- Pour les élections de 2018, les Wallons se dirigent vers un système hybride un vote papier avec comptage électronique.
- Objectif : gagner en temps et en fiabilité.

**L**e gouvernement wallon a tranché en 2016 : lors des prochaines élections (les communales et provinciales d'octobre 2018), les citoyens ne voteront pas de manière électronique. Après le bug électronique de mai 2014 dans 17 communes bruxelloises et dans quelques cantons wallons, l'exécutif de l'époque (PS-CDH) a jugé le système trop peu fiable et trop onéreux. La Wallonie a ainsi pris une direction radicalement opposée à celle de la Région-Capitale. Cette dernière a décidé d'opter pour un système électronique avec impression d'un ticket.

Mercredi, le SPF Intérieur a fait savoir que la Région wallonne s'orientait finalement vers une solution hybride : les votes papier seront comptés... électroniquement. Le service public fédéral a entrepris des démarches pour rechercher un tel système. « L'initiative a été prise par le ministre wallon des Pouvoirs locaux (un poste occupé jusqu'en

janvier dernier par Paul Furlan puis entre janvier et juillet par Pierre-Yves Dermagne, tous deux PS, NDLR), explique Koen Schuyten du SPF Intérieur. *Le ministre de l'Intérieur Jan Jambon a accepté de collaborer et a proposé le système aux autres Régions.* » Les Régions bruxelloise et germanophone ne sont pas concernées, puisqu'elles ont décidé de ne fonctionner qu'avec des ordinateurs. En revanche, la Flandre pourrait encore s'intégrer au projet – mais elle ne l'a pas fait à ce stade.

**« Le dépouillement est en principe plus rapide avec le vote électronique »**

PASCAL DELWIT, POLITOLOGUE (ULB)

Avec ce comptage électronique, la Wallonie espère un gain de temps et de précision par rapport au dépouillement manuel. Le choix des Wallons de maintenir le fameux crayon rouge dans l'isoloir a en effet des conséquences organisationnelles. En 2016, lorsque *Le Soir* soulignait l'asymétrie à venir entre la Wallonie et Bruxelles, le politologue Pascal Delwit (ULB) expliquait : « Il faudra s'habituer à des soirées électorales en Wallonie et des après-midi électorales à Bruxelles et en Flandre, car le dépouillement est en principe plus rapide avec le vote électronique. Rappelons qu'en 2007, la soirée

*électorale s'est terminée avant qu'on sache que le PS était devant le MR en Wallonie.* »

L'objectif est aussi de garantir la fiabilité des résultats : le SPF Intérieur annonce un système à « double contrôle ». Les modalités concrètes restent encore très floues à ce stade. Ni le SPF, ni la toute nouvelle ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR), n'ont été en mesure de donner des précisions sur l'aspect technique et sur le coût de ce dispositif.

Il est pourtant temps de régler ces détails : les prochaines élections se rapprochent à grands pas. Les communales et provinciales d'octobre 2018, c'est dans 14 mois... A l'heure actuelle, Région wallonne et SPF « sondent » les fournisseurs potentiels. Les deux parties ambitionnent de trouver un fournisseur d'ici à la fin de l'année. Le développement commencerait ensuite au début de l'année prochaine pour une première utilisation en octobre 2018. Une autre suivrait lors du scrutin fédéral de mai/juin 2019.

Si les citoyens wallons ne doivent s'attendre à aucun changement l'année prochaine, la nature du travail des assesseurs pourrait en revanche être impactée par ce nouveau système. A condition que tout soit réglé d'ici là. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT